COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D’ASNAN

DU 01 Mars 2021

Membres présents: 10

Membres absent: 1

Présent: Patrick RIOLINO, Jean Noël GUENEAU, Marine TONOLLI, Nathalie CREBOIS, Maude COUDRIN, Jacqueline D’HIVERT, Jean-Michel DOUX, Alain LE CHARTREUX, Jacques PINEAU, Aldo ZANFONI.

Absente : Stéffy LANTIER

Secrétaire de Séance : Marine TONOLLI

# Séance ouverte à 18h55

**ORDRE DU JOUR:**

* Renouvellement contrat CUI : agent technique
* Attribution DCE 2020
* Subvention DETR / La Chapelle
* Achat d’un défibrillateur et devis électrique - Travaux 2021 : devis carrelage salle des fêtes devis Asnan Patrimoine : la Chapelle

 Devis réfection des toitures Mairie et École

* Subvention : camosine, club de Tannay et prévention routière. - Décision du vitrail
* Questions diverses

# Décision du presbytère

Le Maire propose de mettre à l’ordre du jour une délibération pour l’utilisation du presbytère actuellement inoccupé et inusité.

La proposition serait **de** mettre en location le presbytère en l’état à Monsieur LE CHARTREUX à partir du 1er avril 2021.Un bail lui sera conclu entre les deux parties.

Monsieur LE CHARTREUX sort de la salle pour procéder au vote.

Après délibération proposition de mise en location votée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

# Renouvellement contrat CUI

Le contrat de l'agent technique est reconduit du 01 avril 2021 au 31 mars 2022.

La proposition est votée à l’unanimité.

# Attribution DCE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification d’attribution de subvention par le Conseil départemental du 4 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

D’attribuer la somme de 3 400 € pour l’opération de la réfection de la toiture de la Mairie.

Et autorise le Maire à signer les documents

**Subvention DETR / la Chapelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de la mise en sécurité concernant la rénovation du mur de l’ancienne Chapelle.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

D’accepter l’opération et arrêtant les modalités de financement.

Et autorise le Maire à signer les documents.

**Achat d’un défibrillateur et devis électrique**

# • Achat d’un défibrillateur

L’installation du défibrillateur présente un intérêt considérable notamment pour des structures d’accueil comme la Salle des fêtes. Ce défibrillateur sera placé à l’extérieur du bâtiment pour être facilement accessible.

 L’achat de ce défibrillateur fait partie d’un pack comprenant l’installation, des électrodes adaptées enfant / adulte ainsi que d’une formation à son utilisation. Toutes personnes même non- médecin peut utiliser un défibrillateur néanmoins une formation sera donnée pour une douzaine de personnes afin de l’utiliser au mieux.

Apres délibération la proposition est acceptée à l’unanimité du Conseil Municipal.

# • Devis électrique

 Le devis électrique pour l’installation de ce défibrillateur s’élève à 768 euros TTC.

Ce devis est approuvé par l’ensemble du Conseil Municipal.

# Travaux 2021 • Devis carrelage Salle des Fêtes

Le devis est de 11 131.42 euros TTC**.**

Le Comité des Fêtes propose sa participation à hauteur de 2000 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité

# • Devis Asnan Patrimoine : la Chapelle

Après l’étude des devis d'Asnan Patrimoine nous n’avons pas pu donner suite n’ayant pas trouvé de terrain d’entente dans les conditions imposées.

Le Conseil a privilégié à l’unanimité le devis de M CLAUSTRAT s’élevant à 16 207.54 euros TTC.

# • Devis réfection de toitures pour la Mairie et l’Ecole

Devis toiture mairie : 16 121,88 TTC

Devis toiture école : 16 767,24 TTC

Le Conseil Municipal privilégié le devis pour la toiture de la Mairie.

Le devis est approuvé à l’unanimité.

**Subvention : Camosine, Club de Tannay, Prevention routière**

Lesdemandes de subvention sont rejetées à l’unanimité par le Conseil Municipal.

# Décision du vitrail

La commune de Talon propose de prendre en dépôt le vitrail de l’ancienne église pour qu’il soit posé dans leur église. Le vitrail resterait la propriété de la commune d’Asnan tout en étant assez proche pour que les habitants d'Asnan puissent continuer à en profiter.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.

# Questions Diverses

Prévision transport scolaire Lycée de Varzy: aucun

Proposition de la mairie de Grenois pour mettre en commun des moyens de déneigement des accès/ routes.

Et autorise le Maire pour continuer les démarches en vue d’une convention entre les deux parties.

# La séance est levée à 20h27